

COMPTE RENDU DE L'ENTRETIEN DU 12.10.76

ENTRE M. F. BOYER (SGTE)

ET MM. R. CHAINTREUIL, M. GEORGIJEVIC ET J. PASQUALI (CERN)

Cet entretien avait comme but d'obtenir de la part de M. Boyer des explications concernant quelques anomalies constatées dans la procédure de mise à disposition de personnel pour l'exécution de travaux de fabrication d'appareillages électroniques sous contrat de prestation de service No. 977'000 N/PS.

Dans le courant de l'été, à la suite du départ de deux monteurs et pour satisfaire un programme important de travail, il a été demandé du personnel à l'entreprise SGTE. Il est alors apparu ultérieurement que deux des quatre monteurs ne répondaient pas du tout aux qualifications souhaitées et proposées (OP4) et qu'aussi les quatre personnes présentées n'appartenaient pas à la maison SGTE, mais étaient engagées auprès d'une entreprise de personnel temporaire sans que SGTE connaisse ce personnel au préalable, respectivement sa qualification et ses compétences.

Monsieur Boyer a répondu qu'il avait cru comprendre que notre demande était pour une courte durée et que, ne disposant pas momentanément du personnel demandé par le CERN, il avait alors fait appel à du personnel temporaire pour le mettre à notre disposition.

Monsieur Boyer a regretté le malentendu concernant cette demande. Il s'est excusé de ne pas nous avoir fait part de ses difficultés et de la procédure utilisée pour nous satisfaire. Il a également dit qu'il n'avait pas eu connaissance de notre mécontentement concernant la qualification du personnel. A ce sujet, et dès maintenant, toutes questions relatives à la demande de personnel (éventuel renvoi, etc.) seront à traiter directement avec le répondant du contrat et non par les chefs d'équipe.

./..

Pour conclure nous avons encore attiré l'attention de Monsieur Boyer que si de tels faits devaient se renouveler, la Division PS demandera à la Direction du CERN de prendre alors toutes mesures qui s'imposent.

Pour SGTE :

F. Boyer

Pour le CERN :
Division PS
Groupe PO

J. Pasquali

Distribution :

M. F. Boyer/SGTE (2)

R. Chaintreuil

M. Georgijevic